



Lettre mensuelle du siège de

**l'Union nationale
des combattants**



Le mois de mai est très souvent pour l'UNC le mois de l'assemblée générale statutaire. Les convocations, les inscriptions, les indications pratiques ont toutes déjà été diffusées et par ailleurs rappelées dans le précédent *UNC INFOS*. Pour autant, une ultime information est faite ci-dessous. L'assemblée générale statutaire constitue un moment privilégié pour se rencontrer, s'informer, partager des expériences et prendre des décisions qui engagent l'avenir de notre association.

A la demande de certains d'entre vous, nous consacrons également une rubrique aux porte-drapeaux, précisant quelques points protocolaires. Vous trouverez, par ailleurs des informations concernant le fonctionnement de notre association ou des informations plus générales : bonne lecture !

Philippe Schmitt

Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ RAPPELS ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2017

Quand ?

➔ Le samedi 20 mai 2017 de 9h00 à 13h00.

Où ?

➔ Cette année, l'AGS se déroule à la Rotonde Gabriel de l'Ecole militaire, 1 place Joffre à Paris (métro Ecole militaire).

Qui ?

➔ Les associations départementales sont représentées à l'AGS par un adhérent de l'association de leur choix, dûment mandaté, dont le nom a été communiqué au siège national avec sa date et son lieu de naissance pour le 5 avril dernier !

Conditions de remboursement ?

- ➔ Le représentant de chaque département sera remboursé des frais de déplacement par le siège national à raison d'une nuit d'hôtel (maximum 120€ avec petit-déjeuner) et d'un repas à 30€. Le repas du samedi midi sera servi au cercle de l'Ecole militaire pour ceux qui se sont inscrits.
- ➔ Le trajet est remboursé sur la base du billet SNCF en 1^{ère} classe.
- ➔ Il est nécessaire de présenter des justificatifs originaux et le formulaire de demande de remboursement.



FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ PROMOTIONS AU MAGASIN DU SIEGE

Il reste encore quelques lots comprenant : 1 plaquette sur la guerre d'Algérie *Une exigence de vérité*, 1 CD sur la guerre d'Algérie, 1 tablier UNC, 1 protège agenda transparent, 1 autocollant UNC, 1 plaquette Soldat de France, 1 montre à l'effigie de l'UNC, pour un prix de vente de 15,00€ (Prix réel : 43,00€). Par cet achat, vous participerez ainsi à faire vivre notre magasin qui doit être, comme vous le savez, un poumon financier pour notre association.

A commander au service des ventes-18 rue Vézelay 75008 Paris
uncvente@unc.fr



➔ FERMETURE DU MAGASIN

Le magasin du siège national sera fermé du 15 mai au 26 mai 2017. Réouverture le 29 mai 2017!

➔ GESTION DES ABONNES A LA VOIX DU COMBATTANT

Comme annoncé dans le précédent *UNC INFOS 65*, la gestion des abonnés à *La Voix du Combattant* sera confiée à un nouveau prestataire-société EDIIS- à compter du 1^{er} septembre prochain. Dès à présent, le siège national travaille sur cette migration. Les responsables fichiers des associations départementales auront le choix entre deux solutions pour les créations, modifications et suppressions :

- soit continuer à adresser au nouveau prestataire les bordereaux actuels remplis à la main,
- soit avoir recours à un formulaire de saisie web qui va être mis en place.

Le nouveau prestataire fournira 2 fichiers excel ou PDF/an et par association départementale avec un tri par section.

➔ **Il est demandé à toutes les associations départementales de faire connaître leur choix à l'adresse suivante : uncdir@unc.fr, sachant que ceux qui préféreront le maintien de la formule actuelle pourront par la suite accéder à la nouvelle fonctionnalité.**

➔ LES PORTE-DRAPEAUX

Porter l'emblème national est un honneur, aussi le porte-drapeau se doit d'avoir une attitude et une tenue irréprochables.



La tenue de couleur des porte-drapeaux doit être particulièrement soignée et comporter : veste, chemise claire, cravate sombre^a (bleue ou noire), souliers noirs, coiffure (casquette ou béret) et gants blancs. Un militaire d'active ne peut pas, en tenue militaire, porter le drapeau d'une association. Un militaire qui n'est plus en activité, lorsqu'il est porte-drapeau, n'est pas autorisé à porter une tenue militaire. Le porte-drapeau porte le baudrier par dessus l'épaule droite, afin, le cas échéant, de ne pas recouvrir ses décorations qu'il arbore sur le côté gauche de la veste.

À pied, il tient le drapeau légèrement incliné vers l'avant, le bras droit plié, le coude droit au contact du corps.

En position de repos, la hampe est toujours tenue de la main droite. Le bas de la hampe repose au sol. Il est placé à la pointe externe du pied droit et la hampe est inclinée à 15° vers l'avant.

Au garde à vous, le porte-drapeau place le bas de la hampe dans le manchon du baudrier et incline la hampe de 15° vers l'avant.

Au commandement « Aux Morts », les drapeaux sont inclinés à 60°.

Minute du silence, les drapeaux restent inclinés à 60°.

Hymne national, dès les premières notes les porte-drapeaux relèvent lentement et légèrement la hampe du drapeau et la maintiennent inclinée à 45°. A la fin de l'hymne national, le porte-drapeau relève directement et lentement la hampe à 15°.

A l'issue de la cérémonie, au moment du salut des officiels, les porte-drapeaux sont au repos. Pour faciliter le déroulement de cette séquence, il est conseillé au porte-drapeau de déplacer le bas de la hampe vers l'extrémité du pied gauche, de tenir celle-ci verticalement de la main gauche permettant ainsi de serrer la main des officiels avec la main droite. Eventuellement, la main gauche retient l'étoffe du drapeau contre la hampe s'il y a du vent. Le porte-drapeau ne retire pas son gant pour serrer la main et conserve sa coiffure pour saluer les autorités.

➔ **Rappel** : le conseil de l'ordre national du Mérite accepte d'examiner, pour les nominations au grade de chevalier, la candidature des bénévoles qui exercent sur une durée significative, des fonctions de porte-drapeau.

LA VOIX DU COMBATTANT

Au 1^{er} janvier 2017, le numéro de *La Voix du Combattant* a augmenté de 5 centimes d'euros, passant de 0,75€ à 0,80€ pour les abonnés adhérents de l'UNC. Il s'agissait de compenser la très nette augmentation des tarifs postaux et de rattraper 10 ans sans aucune augmentation ! Pour autant, cette augmentation de 0,05€ portant l'abonnement annuel à 8,00€ au lieu de 7,50€ n'a pas été comprise ou admise par tous. A titre de comparaison, voilà quel était le prix d'autres magazines de la presse combattante au 31 décembre dernier. Pas de commentaires ... les chiffres parlent d'eux-mêmes !

TITRE	ASSOCIATION	PAGINATION	PERIODICITE	COUT AU NUMERO
La Voix du Combattant	Union Nationale des Combattants	44 pages	Mensuel 11 Numéros/an	0,80€
Les Volontaires	Fédération Nationale des Combattants Volontaires	32 pages	Mensuel	2,25€
Gendarmes d'hier et d'aujourd'hui	Confédération française d'associations de retraités et pensionnés de la gendarmerie	32 pages	Mensuel 11 numéros/an	4,00€
La revue de l'Union Fédérale	Union Fédérale	16 pages	Trimestriel	1,00€
L'ESSOR	Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie	52 pages	Mensuel	3,50€
La Charte	Fédération Nationale André Maginot	50 pages	Bimestriel	1,10€
L'Ancien d'Algérie	Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	34 pages	Mensuel	2,50€
La Médaille militaire	Société nationale de la médaille militaire	45 pages	Trimestriel	1,50€
Notre Voix	PG-CATM		Trimestriel	2,00€
Le réveil des combattants	Journal de l'ARAC	32 pages	Mensuel	5,00€

DECORATIONS INTERNES

MERITE UNC

La commission d'attribution s'est réunie le 21 avril 2017 : ont été attribuées :
 Grand Or/ à titre exceptionnel : 44 - Grand Or : 13
 Or/à titre exceptionnel : 131 - Or : 70
 Vermeil/ à titre exceptionnel : 8 - Vermeil : 128
 1 seul dossier a été rejeté.

DJEBEL

La commission d'attribution s'est réunie le 21 avril 2017 : ont été attribuées :
 Or : 48 dont 1 à titre exceptionnel – Vermeil : 112
 dont 3 à titre exceptionnel – Diamant 92 dont 63
 pour des porte-drapeaux et 2 à titre exceptionnel.
 1 report pour 2019 et 2 dossiers en attente.

RECHERCHE DE TEMOIGNAGES

M. Eric Coudray, inscrit en thèse d'histoires à l'université Paul Valéry de Montpellier sur le thème « les mémoires combattantes françaises de la guerre d'Indochine » recherche des anciens combattants d'Indochine qui accepteraient d'être contactés et de témoigner.

Merci de transmettre les noms des volontaires avec adresses et numéros de téléphone à uncdir@unc.fr

➔ PELERINAGE A SAINTE ANNE D'AURAY

6^e pèlerinage
des anciens combattants du Grand Ouest
présidé par Mgr Raymond CENTENE, évêque de Vannes

A.F.N. OPEX et tous les conflits

Samedi 10 juin 2017

Souvenir Rencontre

Programme

Matin

- 10⁰⁰** **Accueil - Ouverture du pèlerinage** au Mémorial en présence des anciens combattants et de leurs familles
- 10³⁰** **Procession** avec bannières et drapeaux des sections
- 11⁰⁰** **Présentation** de la journée et du Mémorial
- 11⁰⁰** **Messe pontificale du souvenir** présidée par Mgr Raymond CENTENE, évêque du diocèse de Vannes
- 12⁰⁰** **Bénédiction** des drapeaux
- 12³⁰** **Dépôt de gerbes** par les autorités civiles et militaires

Après midi

- 14³⁰** **Musique & danses bretonnes** par un cercle celtique morbihannais en costumes traditionnels
- 15³⁰** **Prière** du souvenir
- 15⁴⁵** **Visites** du sanctuaire (Mémorial, Chapelle, Tribunal Mémorial, nécropoles, Habitat ancien, P.I.I.) de l'exposition réalisée par A.F.N. réalisée par l'Union nationale des combattants

Pause déjeuner libre

Renseignements
Sanctuaire de S^{te} Anne d'Auray
Secrétariat
9, rue de Vannes
56400 S^{te} ANNE D'AURAY
02 97 57 58 50
secretariat@sainteanne-sanctuaire.com
www.sainteanne-sanctuaire.com

Information
Vous affrêtez un car ?
Un parking «cars» est à votre disposition à la sortie de Sainte-Anne, route de Pluvigner.

INFORMATIONS GENERALES

➔ BAPTEME DE RUE

Le choix de certains noms de rue donne lieu parfois à des réactions indignées, tout à fait justifiées de nos adhérents qui nous demandent ce qu'ils peuvent faire ... Depuis les lois de décentralisation de 1982, la dénomination d'une voie publique relève exclusivement de la compétence de la commune, conformément à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales. C'est au conseil municipal que tout se décide ! Après avoir reçu des propositions concernant la dénomination d'une rue, le maire choisit ou non de les inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Toutefois, la dénomination relève de la compétence du conseil municipal en tant que délibération. La délibération du conseil municipal est exécutoire de plein droit dès sa transmission au préfet. Le contrôle préfectoral se limite à la vérification de la légalité de la délibération par laquelle le conseil municipal décide de la dénomination d'une rue. Il ne s'agit aucunement d'un contrôle a priori qui permettrait au préfet d'apprécier en opportunité le choix du conseil municipal. Les citoyens peuvent aussi avoir leur mot à dire dans le choix d'un nom de rue et transmettre une demande au maire, qui reste libre des suites à donner. Les us et coutumes veulent qu'on ne donne le nom d'une rue qu'à une personne décédée depuis au moins 5 ans. Mais cela n'est pas toujours appliqué ...

AGENDA MAI 2017

- ➔ Vendredi 19 mai : réunion du conseil d'administration à 9h30.
- ➔ Vendredi 19 mai : réunion de la commission communication recrutement à 14h30.
- ➔ Vendredi 19 mai : réunion de la commission relations internationales à 15h30.
- ➔ Samedi 20 mai : assemblée générale statutaire à partir de 8h30.